

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	31 (1902)
<b>Heft:</b>	14
<b>Rubrik:</b>	Les compositions à l'américaine

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

graphie ; mais une considération qui est bien de nature à nous tranquilliser, c'est que ceux qui attaquent la sténographie sont ceux qui ne la connaissent pas. Je n'ai jamais vu un homme qui, ayant seulement consacré quelques semaines à l'étude de votre art, n'en soit devenu un défenseur convaincu. »

A tous ces témoignages, permettez-nous d'en ajouter encore un autre tiré de la *Revue de l'Enseignement* : « On ne dira plus que la sténographie n'a pas sa place officielle à l'école. On peut lire, en effet, sur la notice individuelle, que chaque instituteur de l'Aisne doit adresser, en fin d'année, à l'inspecteur primaire, ces questions :

L'instituteur se sert-il de la sténographie dans son enseignement ? Combien d'élèves sont en état de lire couramment un texte sténographique ? »

La même revue publie d'élogieuses appréciations de nombreux inspecteurs d'académies et inspecteurs primaires sur l'emploi de la sténographie dans les écoles.

Citons au hasard.

*Du Mans* :

M. B... fait application de la sténographie à l'enseignement de la langue française. Il en retire de grands avantages.

*De Jonzac* :

M. G... se sert de la sténographie pour l'enseignement de l'orthographe depuis 1885 et il obtient les meilleurs résultats.

*De Cahors* :

M. L... s'est occupé de la sténographie dans sa classe et a fait servir cet enseignement aux matières du programme. A obtenu de très bons résultats.

*De Douai* :

M. M... emploie couramment la sténographie pour les divers exercices écrits : dictées, énoncés de problèmes, résumés, etc. Il obtient de très beaux résultats.

Nous pourrions multiplier les faits qui parlent en faveur de la sténographie à l'école primaire, mais nous avons hâte de terminer cet article pour ne pas lasser la patience des lecteurs qui auront eu le courage de nous suivre jusqu'ici, trop heureux si ces quelques lignes peuvent suggérer l'idée de faire quelques expériences dans nos écoles.

J.-M. GREMION, *inst.*



## Les compositions à l'américaine

Voici en quoi consistent ces sortes de compositions :

De bonne heure, les enfants sont habitués à imaginer, à penser et à écrire tout seuls : on leur laisse une absolue liberté.

Le maître se contente d'inviter ses élèves à exprimer ce qu'ils voient, s'il s'agit d'une description ; ce qui s'est passé, s'il s'agit d'une narration ; ce qu'ils pensent, ce qu'ils sentent, ce qu'ils désirent, s'il s'agit d'une lettre, d'une dissertation, etc.

On recommande l'observation attentive, le naturel, la sincérité dans l'expression.

A coup sûr, ces travaux ne doivent pas manquer d'intérêt, ni d'originalité.

On ne voit pas d'inconvénients non plus à laisser de temps à autre les élèves traiter un sujet de leur choix.

Ces appels à la spontanéité de l'enfant sont très avantageux. Il ne faut pas pour autant abandonner le procédé classique du canevas préalablement expliqué : le bon instituteur a plus d'une corde à son arc.

## RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1901, lu à l'assemblée générale du 9 juin 1902, à Fribourg.

(Suite et fin.)

## DÉPENSES

### *Pensions.*

En 1901, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes, toutes échues au 31 décembre 1900, sauf une pension de 80 fr. échue en 1889 et une autre de 150 fr. échue au 31 décembre 1901 et payée par anticipation :

a) 59 pensions anciennes de 80 fr.	.	.	.	.	.	.	Fr.	4,720 —
b) 29      >	de 120 à 300 fr. (loi de 1881)	.	.	.	.	.	>	6,645 —
c) 21      >	de 300 ou 500 fr. (loi de 1895)	.	.	.	.	.	>	9,900 —

Total pour 109 pensions . . .	Fr. 21,265 —
En 1901, il avait été payé pour 108 pensions . . .	» 21,045 —
Augmentation . . . . .	Fr. 220 —

Comme on le voit, la somme des pensions payées est restée sensiblement la même qu'en 1900. Ce résultat peut être considéré comme très favorable pour la Caisse, si on le compare à ceux des exercices précédents, où l'augmentation du chiffre des pensions était régulièrement d'environ 2,000 fr. par an.

**Sur les 109 pensions payées, 35 ont été acquises à des veuves et 5 à des orphelins de sociétaires décédés.**

Depuis l'année 1882, époque où la Caisse de retraite devint une institution cantonale, elle a payé à ses membres, en pensions et secours, la belle somme de 264,908 fr., soit en moyenne près de 14,000 fr. par an. La somme ainsi échue en partage à chaque ayant-droit est sans doute bien minime, comparée à la situation qui est faite aux membres retraités du corps enseignant d'autres cantons ; mais telle qu'elle est, avec ses modestes ressources, notre Caisse de retraite a sans doute contribué à soulager bien des misères et à adoucir les dernières années de maint homme d'école qui, dans le cours de sa carrière si peu lucrative, n'avait pas réussi à se créer des ressources suffisantes pour les vieux jours.